

**DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL**  
Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt mars deux mil vingt-quatre.

**Présents :** Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP – François BEROUDIAUX (suppléant de Richard ZEIGER) - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Bernard ESNAULT (suppléant de Laurent CHAT) - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON – Jean-Michel GODEFFROY (suppléant de Jean DESNOYERS) - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Chantal ROYER - Stéphane VIGNOL (suppléant de Bernard HARCHEN) - Gilles SACKPEY

**Absents :** Jean-Claude KHEBIZI (suppléant de Gilles BONNEAU) - Jérôme DELAVault - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Jean-Luc GIVORD - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY**

Nombre de Membres en exercice :	45
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	30
Votes Pour :	30
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	01

**N° 29/2024**

**Objet : Dérogation au règlement financier - Commune de Venoy**

La commune de Venoy a été retenue par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) pour pouvoir bénéficier d'un programme de rénovation globale de son éclairage public en 2023.

Dans le cadre du fonds vert 2023, un dossier a été déposé pour ce projet auprès de la DDT89 en juillet 2023 avec un accord obtenu en août 2023.

Il était prévu un démarrage de l'opération avec établissement du bon de commande des travaux au cours du dernier trimestre 2023.

Néanmoins, pour des raisons d'ordre technique et administratif, les services du SDEY n'ont pas souhaité confier la réalisation de ces prestations à l'entreprise DRTP, titulaire mandataire de l'accord cadre travaux à bons de commande s'achevant au 31 décembre 2023.

De fait, cette opération a été confiée au nouveau titulaire de l'accord cadre SPIE CITYNETWORKS, accord-cadre entré en vigueur sur le territoire Auxerrois – Serein à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La mise à jour de l'étude liée à l'application du nouveau bordereau des prix unitaires conjuguée à un décalage calendaire, conduit à une augmentation globale de l'ordre de 10 000 € TTC pour une opération initialement estimée à 298 624,99 € TTC.

Ces ajustements propres au SDEY ne pouvant être supportés par la commune, il est proposé que le SDEY, dans le cadre de la mise à jour de la convention financière, prenne à sa charge l'intégralité des dépassements sans en faire supporter le coût à la commune.

Ainsi, les montants ajustés suite à la modification de la convention financière avec la commune de Venoy seraient les suivants :

**Convention initiale :**

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 60%	Fonds Vert HT 10%	Part commune HT 30%
Eclairage Public	298 624,99 €	248 854,16 €	49 770,83 €	149 312,50 €	24 885,42 €	74 656,25 €

**Convention ajustée :**

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 60%	Fonds Vert HT 10%	Part commune HT 30%
Eclairage Public	308 516,76 €	257 097,30 €	51 419,46 €	154 258,38 €	25 709,73 €	77 129,19 €
	+ 9 891,77 €	+ 8 243,14 €	+ 1 648,63 €	+ 4 945,88 €	+ 824,31 €	+ 2 472,94 €

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 30 voix pour, Philippe MAILLET ne prenant pas part au vote :**

- **Prise en charge** par le SDEY du surcoût lié au décalage calendaire et à l'impact financier du nouveau marché, soit **9 891,76 € TTC** ;
- **Arrêt** de la participation de la commune de Venoy pour ce projet à **74 656,25 €** ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en séance

Le 26 mars 2024

Le Président

Jean-Noël LOURY